

La nature revient dans nos stades

Depuis 2008, le SIBA accompagne les communes du Bassin dans une gestion écologique des espaces publics. Cette démarche a été entreprise bien avant que les communes y soient contraintes par la loi Labbé.

Pour mémoire :

Depuis 2014, La loi Labbé oblige les communes à ne plus utiliser de pesticides (appelés encore produits phytosanitaires) pour l'entretien des espaces verts, des voiries, des cimetières et des sites naturels ouverts au public. Cette loi s'impose également aux particuliers depuis 2019 pour l'entretien des jardins : dans les commerces, on trouve uniquement des produits non toxiques.

En 2022, les pesticides chimiques sont interdits dans les cimetières et certains équipements sportifs (en libre accès).

En 2025, il sera interdit d'utiliser des pesticides sur les terrains de grands jeux dont l'accès est réglementé.

Interrogé par notre équipe, la [ville de Biganos](#) nous explique comment elle a modifié la gestion de sa plaine des sports.

Accompagné par le SIBA, grâce à une aide financière de la Région Nouvelle-Aquitaine dans le cadre du projet CITECO, le service technique adapte ses techniques d'entretien : carottage pour aérer les sols, rehausse de tonte, phase de repos des terrains. Un véritable casse-tête pour les équipes compte tenu du taux d'occupation des terrains par les adhérents du FC Biganos et du Biganos Rugby XV notamment !!

« N'oubliez pas, ici commence la mer » rappelle le SIBA. Les pesticides déversés dans nos communes sont susceptibles de finir sur le plan d'eau du Bassin d'Arcachon. Ne plus utiliser

les pesticides c'est préserver la qualité des eaux du Bassin.